

**BREVET DE TECHNICIEN  
SUPERIEUR  
ÉCONOMIE SOCIALE ET  
FAMILIALE**

**ÉCONOMIE ET GESTION**

**SESSION 2002**

Durée : 2 heures 30      Coefficient : 2

L'usage de la calculatrice est autorisé

Ce sujet comporte 6 pages

Barème

1<sup>ère</sup> partie : 14 points  
2<sup>ème</sup> partie : 10 points  
3<sup>ème</sup> partie : 16 points

Annexes :

Annexe 1 : Extrait du compte-rendu de la réunion du 19 avril 2002 du bureau de l'Association  
Annexe 2 : Fonctions / Tâches / Relations des aides à domicile  
Annexe 2 (suite) : Les aides à domicile intervenant auprès des personnes âgées  
Annexe 3 : Profil de poste ( à rendre avec la copie )  
Annexe 4 : Renseignements nécessaires au calcul de coût de revient de l'action de formation

BTS ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE	Session 2002
Économie et gestion	Durée 2 h 30 Coef. : 2
ESEGAP	Page 1/6

Tehnicien(ne) d'ESF salariée dans une association d'aide à domicile (les sept vallées), vous avez en charge l'encadrement d'une équipe de 15 aides à domicile ainsi que la gestion des demandes d'intervention. Vous travaillez en relation avec des bénévoles dont le rôle est notamment, d'assurer l'accueil dans les locaux de l'Association et de constituer les dossiers de prise en charge.

### **1ère partie : Satisfaction des usagers**

Le compte-rendu de la dernière réunion du bureau de l'association fait état de l'accroissement des demandes émanant des usagers et de certains dysfonctionnements.

**Il vous est demandé, en vous appuyant sur l'annexe 1 :**

- |  |
|--|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1.1 D'établir un diagnostic des insatisfactions exprimées par les usagers et de proposer les mesures correctives qui s'imposent.</li><li>1.2 De présenter ce travail dans le cadre d'une note adressée au président de l'association, accompagnée d'une proposition d'ordre du jour pour la prochaine réunion du personnel et des bénévoles.</li></ol> |
|--|

### **2ème partie : Recrutement ( Annexes 2 et 3 )**

Il a été décidé de recruter trois nouvelles aides à domicile.

Pour améliorer les procédures existantes, en matière de recrutement, il vous est demandé :

- |  |
|--|
| <ol style="list-style-type: none"><li>2.1 De concevoir le profil de poste d'une aide à domicile (<b>Annexe 3 à rendre avec la copie</b>).</li><li>2.2 De rédiger une courte note destinée au bureau de l'association pour expliquer l'intérêt et l'utilisation de cet outil.</li><li>2.3 De rédiger le texte de l'annonce que vous proposerez à la publication en précisant dans quels médias.</li></ol> |
|--|

### **3ème partie : Formation ( Annexes 2 et 4 )**

Vous êtes chargé(e) du projet relatif à la formation des aides à domicile recruté(e)s.

Il vous est demandé :

- |  |
|--|
| <ol style="list-style-type: none"><li>3.1 De présenter en les justifiant les objectifs et les contenus prioritaires de cette action de formation.</li><li>3.2 D'expliquer la démarche que vous adopterez pour mettre en œuvre et évaluer l'action de formation.</li><li>3.3 De calculer le coût de cette action de formation.</li><li>3.4 De suivre la situation du budget de formation qui a été décidé par le bureau de l'association. Vous en rendrez compte au président. Vous vous appuyerez pour ce travail sur les données de l'annexe 4.</li></ol> |
|--|

BTS ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE		Session 2002
Économie et gestion	Durée 2 h 30	Coef. : 2
ESEGAP		Page 2/6

## ANNEXE 1

### Extrait du compte-rendu de la réunion du 19 avril 2002 du bureau de l'Association

Dysfonctionnements constatés :

#### Plaintes des usagers :

- nombreux retards et absences des aides à domicile ;
- comportements désinvoltes voire irrespectueux ;
- refus d'exécuter certaines tâches dont l'aide à la toilette, le soutien psychologique ;
- repas mal préparés et mal équilibrés.

#### Remarques des aides à domicile :

- difficultés à exécuter, dans les délais, les tâches demandées ;
- réticences des personnes âgées à accepter la composition des menus ;
- relations difficiles avec la personne âgée et son entourage.

#### Observations des bénévoles :

- difficultés à satisfaire les demandes des usagers ;
  - nécessité de visites plus fréquentes des aides à domicile auprès des usagers.
- 

## ANNEXE 2

### Fonctions / Tâches / Relations des aides à domicile

#### Responsabilités

- Aide apportée (morale et matérielle)
- Organisation du travail durant l'intervention

#### Tâches

- Tâches ménagères
- Aide à la vie quotidienne

#### Relations

- Avec l'utilisateur :

- Comprendre et écouter les besoins
- Apporter les informations
- Créer une relation de confiance

- Avec l'association :

- Participer à la vie associative
- Avoir l'esprit d'équipe

\* avec les responsables (problèmes, réflexions, planning de travail...)

\* avec les autres intervenants à domicile (échange pour travailler dans le même sens...)

Document ADMR

BTS ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE		Session 2002
Économie et gestion	Durée 2 h 30	Coef. : 2
ESEGAP		Page 3/6

## ANNEXE 2 (suite)

### Les aides à domicile intervenant auprès des personnes âgées (aides ménagères aux personnes âgées)

L'objectif de l'intervention des aides à domicile auprès des personnes âgées vise principalement à permettre à ces personnes de rester chez elles et éviter un départ dans un établissement d'hébergement. Il s'agit d'assurer les moyens d'un maintien à domicile ou, comme l'on dit plus couramment aujourd'hui, d'un soutien à domicile.

L'intervention des aides à domicile aux personnes âgées n'implique pas normalement la réalisation de soins d'hygiène.

Ceux-ci sont de la compétence des professionnels réalisant des soins infirmiers, notamment des aides soignantes des services de soins infirmiers à domicile aux personnes âgées, qui interviennent souvent en complément des aides à domicile.

Cependant, en l'absence d'interventions d'un service de soins ou d'infirmières, et quand l'entourage ne peut fournir d'assistance en ce domaine, les aides à domicile aux personnes âgées sont conduites à réaliser une aide à la toilette.

L'action des aides à domicile aux personnes âgées est principalement centrée sur l'aide aux activités de la vie quotidienne. Leur rôle se décline autour des fonctions suivantes.

- Entretien:

- aide pour le ménage
- aide pour l'entretien du linge
- aide pour l'entretien de la maison, jardinage, bricolage
- aide pour se chauffer (combustibles)
- et aussi, aide pour les courses.

- Alimentation:

- aide à la préparation des repas, vaisselle
- conseil pour la conservation des aliments et l'hygiène alimentaire.

- Accompagnement social:

- réaliser un accompagnement pour les transports, dans certains cas
- favoriser le maintien des liens sociaux avec l'entourage
- favoriser le maintien d'une ouverture sur la vie sociale
- développer une relation sociale avec la personne âgée fragilisée, à travers la réalisation de tâches et le partage de tâches, soutenir psychologiquement la personne.

- Aide à la personne (lorsque nécessaire):

- aide au lever, au coucher, habillage
- aide à la toilette
- aide à la mobilité (à l'intérieur du logement ou à proximité)
- aide à la prise de médicament et veille par rapport à l'état sanitaire de la personne.

- Formation :

- niveau BEPC ou CAP/BEP (dans le domaine sanitaire et social apprécié).
- en cours d'emploi, possibilité de passer le certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile CAFAD.

Extraits documentation ADMR

BTS ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE		Session 2002
Économie et gestion	Durée 2 h 30	Coef. : 2
ESEGAP		Page 4/6

Épreuve/sous-épreuve :

(Préciser, s'il y a lieu, le sujet choisi)

## ANNEXE 3

À RENDRE AVEC LA COPIE

<b>PROFIL DE POSTE</b>	Fonction :			
	Service :			
CAPACITES	Niveau d'aptitudes			
	1	2	3	4

BTS ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE		Session 2002
Économie et gestion	Durée 2 h 30	Coef. : 2
ESEGAP		Page 5/6

## ANNEXE 4

### Renseignements nécessaires au calcul du coût de revient de l'action de formation

3 stagiaires (aides à domicile)  
Durée de la formation : 2 jours  
Temps de formation : 7heures / jour

#### **La technicienne ESF :**

- salaire horaire : 12,20 Euros
- cotisation sociale employeur : 58 %
- indemnité congés payés : 10 %

#### **Les stagiaires :**

- salaire horaire : 6,66 Euros
- cotisation sociale employeur : 42 %
- indemnité congés payés : 10 %

#### **Indemnités :**

- Indemnité de restauration : 8,38 Euros par jour et par personne (stagiaires et technicienne ESF )
- Indemnité de déplacement : 5,34 Euros par jour et par stagiaire ( la technicienne ne bénéficie pas de cette indemnité)

**Frais de secrétariat :** 15,2 Euros par jour.

#### **À propos du budget de formation :**

- La loi impose à toute association d'au moins 10 salariés, l'obligation de consacrer annuellement 1,5 % de la masse salariale à la formation
- Masse salariale de l'association : 221 500 Euros
- Budget voté par les membres de l'association : 3 350 Euros
- Budget déjà engagé : 2 850 Euros.

BTS ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE		Session 2002
Économie et gestion	Durée 2 h 30	Coef. : 2
ESEGAP		Page 6/6